

12.5. DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ, INITIÉE PAR LE RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC (RSIQ) – RENVERSER LA TENDANCE UN DEVOIR COLLECTIF – APPUI

CONSIDÉRANT la tenue des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec qui se sont déroulés du 27 au 29 novembre 2024 et qui avaient pour objectif de traiter de la problématique de l'itinérance au Québec;

CONSIDÉRANT que l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faite aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés;

CONSIDÉRANT le contexte de la crise du logement sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de la famille de la Ville de Saint-Pie qui, de par sa mission, place la famille et le développement social au cœur de ses préoccupations et de ses décisions, établit un cadre de référence pour la mise en œuvre de mesures qui favoriseront le mieux-être des familles qui auront un impact positif sur leur santé et leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière;

CONSIDÉRANT qu'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

D'APPUYER la Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec;

D'INVITER les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à appuyer la déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H 30, TENUE À 20 H 35, LE MERCREDI 12 FÉVRIER 2025, À LA SALLE DU CONSEIL GUY-GINGRAS SITUÉE AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE.

2025-02-41

DÉCLARATION COMMUNE - RSIQ - RENVERSER LA TENDANCE UN DEVOIR COLLECTIF - APPUI

CONSIDÉRANT la tenue des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec qui se sont déroulés du 27 au 29 novembre 2024 et qui avaient pour objectif de traiter de la problématique de l'itinérance au Québec;

CONSIDÉRANT que l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés;

CONSIDÉRANT le contexte de la crise du logement sur notre territoire et du leadership que la MRC veut exercer en habitation;

CONSIDÉRANT que le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains qui de par sa mission place la famille et le développement social au cœur de ses préoccupations et de ses décisions, établit un cadre de référence pour la mise en oeuvre de mesures qui favoriseront le mieux-être des familles qui auront un impact positif sur leur santé et leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière;

CONSIDÉRANT qu'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission permanente de la famille;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Alain Jobin,
Appuyée par Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU

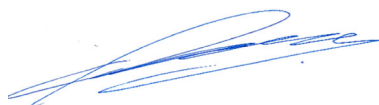
D'APPUYER la Déclaration commune, en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec;

D'INVITER les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à appuyer la déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 18^e jour du mois de février 2025.

Le directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'André Charron', written in a cursive style.

André Charron

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil de la MRC des Maskoutains.

CONSIDÉRANT la tenue des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec qui se sont déroulés du 27 au 29 novembre 2024 et qui avaient pour objectif de traiter de la problématique de l'itinérance au Québec;

CONSIDÉRANT que l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés;

CONSIDÉRANT le contexte de la crise du logement sur notre territoire et du leadership que la MRC veut exercer en habitation;

CONSIDÉRANT que le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains qui de par sa mission place la famille et le développement social au cœur de ses préoccupations et de ses décisions, établit un cadre de référence pour la mise en œuvre de mesures qui favoriseront le mieux-être des familles qui auront un impact positif sur leur santé et leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière;

CONSIDÉRANT qu'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission permanente de la famille;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition

D'APPUYER la Déclaration commune, en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec;

D'INVITER les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à appuyer la déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.